

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
18 février 2026

L'an deux mille vingt-six le trois mars à 18h30
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance
3 mars 2026

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémy Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Delphine Besson, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29
Présents : 21
Pouvoir : 2

Excusés : Jean-Michel Eude, Corentin Riou

Votants : 23

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Emmanuelle Isabelle, Julie Morin, Béatrice Gautier

Pouvoirs :

Jean-Michel Eude a donné pouvoir à Marinette Lebon
Corentin Riou a donné pouvoir à Sylvestre Gout

Anne-Claire POIGNARD est désignée secrétaire de séance.

DEL2026_03_14

SUBVENTIONS 2026 – CONFRERIE DES CHEVALIERS DU PONT-L'ÉVÊQUE

Vu le budget primitif 2026,

Vu le décret n° 2001-495 du 06 Juin 2001, portant nécessité de conclure une convention lors de l'attribution d'une subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément

Vu les commissions des finances en date du 17 décembre 2025 et 13 février 2026 relatives à l'étude des demandes de subventions présentées par les associations et compte tenu de leur intérêt,

Monsieur le Maire propose au membre de l'association de ne pas prendre part au vote.

- Madame Marinette LEBON

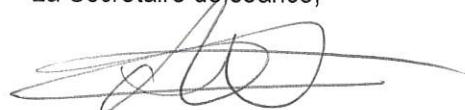
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **ACCORDE** aux associations, les montants respectivement indiqués dans la liste annexée au budget.
Cette dépense sera imputée au 65748,
- **PRECISE** que le versement des montants respectivement attribués sera effectué après la communication des éléments exigés à l'appui de la demande de subvention,
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions nécessaires ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier

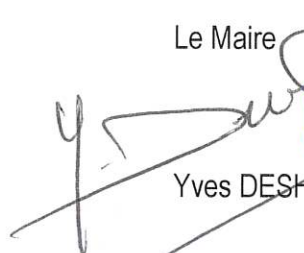
Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,



Anne-Claire POIGNARD

Le Maire



Yves DESHAYES